Image not found or type unknown

Rentrer Pays d'origine avec les enfants

Par **Ferrari Mariapaula**, le **09/06/2017** à **05:32**

Bonjour
mon époux et moi nous sommes
- de nationalité italienne
- résidents en France depuis 2001
- mariés en Italie depuis 2002 (mais résidents à Nice)
- avons 3 enfants de nationalité italienne (10; 6; 4)

Moi, la maman, je travaille un peu, et je m'occupe de la famille. Lui, le papà, gagne le gros des revenus.

A l'heure actuelle il me menace de divorcer.
Est-ce que j'ai le droit de rentrer en Italie pour trouver un emploi et avoir le soutien de ma famille ? Est-ce que j'ai le droit d'y amener mes enfants ?
Est-ce que j'ai le droit de le faire pendant une eventuelle procedure de divorce ?

Merci
cordialement

Par **Tisuisse**, le **09/06/2017** à **07:57**

Bonjour,

Oui, vous en avez le droit puisque vous êtes italienne ainsi que vos enfants.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés